



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIKES ET ACTIVITE(S) ETE

Société d'exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL)

SAS au capital de 3 235 500,00 €

RCS Chambéry n°353 065 964

Siège social : Gare de la télécabine du Mont de la chambre - Les Menuires - 73 440 LES BELLEVILLE

Adresse postale : BP 2 - Les Menuires - 73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

N° TVA intracommunautaire : FR 02 353 065 964

N° Tel : +33 (0)4 79 00 62 75

Courriel : sevabel@compagniedesalpes.fr

Enregistré à l'ORIAS en qualité de Mandataire d'Intermédiaire en Assurance sous le numéro 17007391 (www.orias.fr),

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, Exploitant les remontées mécaniques du domaine des MENUIRES/SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE,

Ci-après dénommée le « Vendeur ».

Article 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») vendus par la Société d'exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL) et donnant accès aux remontées mécaniques des Menuires/Saint-Martin-de-Belleville, ou de la Vallée des Belleville (espace relié avec le domaine de Val Thorens) ou des Trois Vallées (espace relié avec les domaines de Val Thorens, de Méribel et de Courchevel) permettant de réaliser les activités de VTT (ci-après le « VTT ») et/ou de marche (ci-après le « Piéton »), et à l'activité consistant en des passages (ci-après « Passage(s) ») de luge sur rail (ci-après dénommée l'« Activité Été »).

Les présentes conditions générales sont applicables à compter du 7 juillet 2019 et valables exclusivement sur la saison d'été.

Les conditions de vente de Titres valables sur la saison d'hiver sont définies dans un document séparé.

Les présentes conditions générales sont complétées par les Conditions Générales d'Utilisation des Titres ci-jointes.

Il est précisé que les Titres et l'Activité Été ne sont pas commercialisés en ligne.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre et/ou l'achat de l'Activité Été implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « Client(s) ») de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Ces conditions concernent exclusivement les personnes physiques ayant la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Il appartient au Client de s'informer sur les Titres et sur l'Activité Été et les tarifs proposés et de sélectionner le plus adapté. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable du choix du Client.

Rappel : Ces conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

ARTICLE 2. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIKES

Article 2.1. Descriptif des Titres

La durée d'un Titre exprimée en jours s'entend en « jours consécutifs » sur une période datée.

Néanmoins, peuvent également être proposés à la vente des Titres non datés, conformément aux guides tarifaires visés à l'article 2.4.1.

Il est précisé que les Titres non datés sont valables exclusivement sur la saison d'été en cours.

Chaque émission de Titre, à l'exception de l'émission des Titres « Tronçons Piéton/ VTT », donne lieu à la remise d'un **justificatif de vente** sur lequel figurent le domaine et la catégorie (adulte, enfant, etc.), la date limite de validité, le numéro de carte rechargeable du **titre de transport**.

Ce **justificatif de vente** doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter au Vendeur en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, perte ou vol du Titre, réclamation).

Article 2.2. Le support des Titres

Le Titre est délivré sur un support (ci-après « Support ») mentionnant son numéro dit « numéro de carte rechargeable » et est composé d'un **support** sur lequel est encodé un **titre de transport**, et d'un **justificatif de vente**.

Il s'agit d'une **carte rechargeable** et réutilisable une ou plusieurs fois, dans la limite de la non altération du Support. Cette carte incorpore une puce sur laquelle est encodé ou chargé le Titre donnant accès à l'un des domaines visés ci-avant. Elle est délivrée gratuitement (auprès des points de vente).

Aucun nouveau titre de transport ne peut être enregistré tant que le titre de transport initialement encodé sur ce Support n'est pas épuisé. A défaut, le titre de transport initial serait irrémédiablement annulé, sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Seuls l'enregistrement de l'extension « Evasion 3 Vallées » reste toujours possible et doit être demandé auprès des points de vente physiques du Vendeur. (cf. conditions affichées en caisse).

Le porteur d'un Support ne bénéficie d'aucune réduction sur le prix du titre de transport en cas de rechargement aux points de vente.

Article 2.3. La photographie du client

La vente de tout Titre de type « saison » ainsi que la délivrance de Titres « handicapés » ou de Titres gratuits d'une durée d'un (1) jour et plus, est subordonnée à la remise ou à la prise d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef du Client.

Cette photographie sera conservée par le Vendeur dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sous réserve de l'accord préalable du Client (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »).

Il est précisé que le télésiège de Saint-Martin est équipé d'un système photographiant le Client automatiquement. Le Client pourra, s'il le souhaite, obtenir sa photographie à la borne située au sommet du télésiège de Saint-Martin.

La photographie constitue une donnée à caractère personnel au sens de la réglementation, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Elle est traitée informatiquement de sorte que le Client puisse en disposer après avoir emprunté le télésiège de Saint-Martin.

Le traitement est effectué dans les conditions définies à l'article 4.3.

Article 2.4. Tarifs et modalités de paiement

2.4.1. Tarifs

Les tarifs publics des titres de transport, sont affichés aux points de vente du Vendeur. Des guides tarifaires sont également disponibles dans ces points de vente ainsi que dans les Offices de tourisme.

Ces tarifs sont exprimés en euros par personne et toutes taxes comprises : ils sont établis sur la base des taxes en vigueur et sont susceptibles d'être modifiés, en cas de variation des taxes applicables.

Des réductions ou des gratuités sont proposées selon les conditions affichées dans les points de vente ou sur le site Internet.

Dans les points de vente, les réductions ou gratuités sont accordées sur présentation, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires.

Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

Des réductions sont également accordées aux personnes handicapées, selon les modalités définies sur les guides tarifaires affichées dans les points de vente. Celles-ci sont uniquement accordées auprès des points de vente physiques du Vendeur.

Toutes les réductions sont appliquées sur la base du « tarif adulte/enfant solo ou individuel » et sont non cumulables avec toute autre offre ou promotion en cours.

Dans tous les cas, la détermination de l'âge du Client à prendre en compte est celui au jour de début de validité du Titre à délivrer.

2.4.2. Modalités de paiement

Toute délivrance d'un Titre donne lieu à paiement du tarif correspondant.

Ces règlements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France et émis à l'ordre du Vendeur, soit en espèces dans la limite des plafonds réglementaires (cf. articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier), soit par carte bancaire (CB, Visa ou Eurocard Mastercard uniquement), soit par chèques-vacances ANCV.

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité au nom du titulaire du chéquier est exigée.

Article 2.5. Interruption du fonctionnement des remontées mécaniques

Seule une **interruption de plus de cinq (5) heures consécutives ET d'au moins 80% des remontées mécaniques** auxquelles le Titre donne accès, et hors cas de force majeure, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le Client titulaire d'un Titre « pluri-journalier » (hors Extension 3 Vallée et Titres « saison »).

Dans ce cas, le Client peut faire sa demande de dédommagement :

- via la fiche de demande de dédommagement disponible sur internet à l'adresse <https://ticketoski.fr/fr/les-menuires>,
- ou en se présentant directement en point de vente.

Une fois les seuils de déclenchement prévus au 1^{er} § atteints, le dédommagement est déterminé en fonction du nombre de jours au cours desquels le Client n'a pu utiliser son Titre, du fait de l'interruption de service : le dernier jour pris en considération étant, en tout état de cause le jour d'expiration de la validité du Titre concerné.

Ce dédommagement peut prendre la forme d'un remboursement.

Ce remboursement est calculé au prorata du nombre de jours d'interruption des remontées mécaniques.

A titre d'exemple : pour un arrêt d'au moins 80% des remontées mécaniques telles que définies ci-dessus pendant trois (3) jours, un Client titulaire d'un Titre six (6) jours sera remboursé 3/6^{ème} du prix d'achat de son Titre.

Aucun dédommagement ne pourra être accordé avant le jour d'expiration du Titre concerné.

Le Client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant le dédommagement.

La demande de dédommagement, accompagnée des pièces justificatives (original ou scan du Titre, justificatif de vente et demande de dédommagement mentionnant le mode de dédommagement désiré), devra être déposée ou

adressée, au Vendeur, selon les modalités définies à l'article 4.1 ci-après.

Le dédommagement interviendra au plus tard dans les deux (2) mois suivant la réception de l'ensemble des pièces afférentes à la demande de dédommagement.

NB : Seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par le Client auprès du Vendeur peuvent donner lieu à dédommagement (ex : pas de dédommagement possible par le Vendeur pour les Clients titulaires de la « Carte Multiloisirs » délivrée par la SOGEVAB).

A défaut, il convient de se reporter aux conditions générales de vente de l'entité ayant procédé à la vente du Titre.

Article 2.6. Remboursement

Dans les cas où les Titres délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés, sauf cas prévu à l'article 2.5 ci-avant.

ARTICLE 3. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'ACTIVITE ETE

Article 3.1. Descriptif de l'Activité Eté

Les présentes conditions générales s'appliquent spécifiquement, sans restriction, ni réserve, à tout achat de l'Activité Eté proposée par le Vendeur aux Clients.

L'Activité Eté proposée consiste en une activité de luge sur rail scénarisée, dénommée « Speed Mountain ».

Les caractéristiques principales de cette Activité Eté sont présentées dans les guides tarifaires disponibles dans les points de vente du Vendeur ainsi que dans les Offices de tourisme.

Article 3.2. La photographie du client

L'Activité Eté est équipée d'un système photographiant le Client automatiquement. Le Client pourra voir et, s'il le souhaite, obtenir sa photographie au point de Vente de l'Activité Eté.

A ce titre, le Client ou le représentant légal du Client déclare autoriser, à titre exprès et irrévocable, le Vendeur et/ou ses ayants droit à capter, fixer et diffuser son image telle qu'elle résulte de son utilisation de l'Activité Eté et à exploiter les droits d'utilisation qu'il détient sur son image telle qu'elle résulte de son utilisation de l'Activité Eté.

La photographie constitue une donnée à caractère personnel au sens de la réglementation, notamment le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Elle est traitée informatiquement de sorte que le Client puisse en disposer après l'utilisation de l'Activité Eté.

Ledit traitement est effectué dans les conditions définies à l'article 4.3.

Article 3.3. Supports

L'Activité Eté est délivrée sur un Support gratuit tel que défini à l'article 2.2. Le Client détenteur d'un tel Support peut charger l'Activité Eté directement sur ledit Support.

Les supports en bon état de fonctionnement peuvent être rechargés directement au point de vente de de l'Activité Eté.

Article 3.4. Point de vente concerné

L'Activité Eté est vendue sur place dans tous les points de vente du Vendeur.

Article 3.4. Tarifs et modalités de paiement

Article 3.4.1. Tarifs

L'Activité Eté proposée par le Vendeur est fournie aux tarifs en vigueur dans les guides tarifaires disponibles dans les points de vente du Vendeur. Les prix sont exprimés en euro, toute taxe comprise (TTC).

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Article 3.4.2. Modalités de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la fourniture de l'Activité Eté et le cas échéant lors de la passation de commande (ex : en cas d'achat de plusieurs Passages à l'Activité Eté en une seule fois, utilisables de façon différée).

Il est précisé que la vente de l'Activité Eté ne donne pas lieu à la remise d'un **justificatif de vente**.

En cas d'achat de plusieurs Passages de l'Activité Eté, les Passages non utilisés par le Client à l'issue de la saison d'été seront perdus et ne seront ni remboursés, ni échangés.

Ces règlements sont effectués en devises euros, soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre du Vendeur, soit en espèces dans la limite des plafonds réglementaires (cf. articles L112-6 et D112-3 du Code monétaire et financier), soit par carte bancaire acceptée par le Vendeur soit par chèques-vacances ANCV.

Pour tout paiement par chèque bancaire, la présentation d'une pièce d'identité au nom du titulaire du chéquier est exigée.

ARTICLE 4. DISPOSITIONS COMMUNES

Article 4.1. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée au Vendeur dans les deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour recourir à

la médiation ou tenter une action en justice dans les conditions définies à l'article 4.4.

Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante :

SEVABEL- Service Accueil-Relation Client - BP 2- Les Menuires - 73 442 Les Belleville Cedex France ou par courriel à : sevabel@compagniedesalpes.fr ou complétée à l'adresse suivante : <https://ticketoski.fr/fr/les-menuires>.

Article 4.2. Propriété intellectuelle

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du Vendeur.

Article 4.3. Protection des données a caractère personnel

Les données personnelles collectées à l'occasion de la vente des Titres et de l'Activité Eté font l'objet de traitements visant à :

- Traiter la commande. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat de vente que le Client conclut avec le Vendeur ;
- Photographier le Client. Ce traitement est fondé sur le consentement du Client, exprimé dès l'achat de l'Activité Eté. Ledit consentement est également exprimé lors de l'achat ou de la délivrance d'un Titre donnant accès au télésiège de Saint-Martin visé à l'article 2.3.
- Envoyer au Client des offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou des concours et des enquêtes de satisfaction. Ce traitement est fondé, s'agissant des messages envoyés par le Vendeur, sur l'intérêt légitime de ce dernier à développer ses activités, et s'agissant des messages envoyés par l'Office de tourisme des Menuires, les partenaires commerciaux du Vendeur et les sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes), sur le consentement du Client.
- Répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES ET ACTIVITE(S) ETE

envoi. Ce traitement est fondé sur le consentement du Client.

L'ensemble des informations qui sont demandées par le Vendeur à l'occasion de la vente des Titres est obligatoire. Le renseignement des autres informations est facultatif.

Le traitement est effectué sous la responsabilité du Vendeur, représentée par M. Didier BOBILLIER, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en en-tête des présentes CGV.

Les données collectées sont destinées :

- Au Vendeur ;
- A tous les prestataires dont l'intervention est nécessaire à la réalisation des traitements mentionnés ci-dessus ;
- A l'Office de tourisme des Menuires, aux partenaires commerciaux du Vendeur et aux sociétés qui lui sont affiliées (Groupe Compagnie des Alpes) si le Client y a consenti.

Ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non membre de l'Union Européenne. Le Client peut obtenir des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties qui s'y appliquent auprès du Vendeur.

Les données collectées sont conservées pour les durées suivantes :

- Données collectées pour traiter les commandes de produits et services : pendant cinq ans à compter de leur collecte si le montant de la commande est inférieur à 120 €, pendant dix ans si le montant de la commande conclue par voie électronique est égal ou supérieur à 120 €. Par exception, le numéro et la date d'expiration de votre carte bancaire sont conservés en tout état de cause pendant 15 mois après la dernière date de débit à des fins de preuve en cas de contestation de la transaction réalisée à distance. Le cryptogramme n'est pas conservé au-delà de la transaction.
- Photographies recueillies dans le cadre de l'achat d'un Titre avec photographie : pendant trois ans à compter de leur collecte, afin de faciliter la réédition du Titre d'une saison à

l'autre, sous réserve que le Client y ait préalablement consenti ;

- Photographies prises sur le télésiège de Saint-Martin : pendant une durée raisonnable de l'ordre de quelques heures et, en tout état de cause, au maximum jusqu'à la fin de la journée sur la borne au sommet du télésiège de Saint-Martin. Au terme de cette période, la photographie est conservée pour une nouvelle période de quatre semaines, si le Client accepte de renseigner son e-mail à ladite borne, afin de pouvoir télécharger la photographie grâce à un lien envoyé ;
- Photographies prises dans le cadre de l'utilisation de l'Activité Été : pendant une durée raisonnable de l'ordre de quelques heures et, en tout état de cause, au maximum jusqu'à la fin de la journée ;
- Données collectées pour envoyer au Client des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles : pendant trois ans à compter de leur collecte. Au terme de cette période, ces données sont conservées pour une nouvelle période de trois ans si le Client accepte de continuer de recevoir des lettres d'information, des enquêtes de satisfaction et des offres promotionnelles de la part du Vendeur ;
- Données collectées pour répondre aux demandes de renseignements, commentaires et réclamations que le Client envoie : pendant la durée nécessaire au traitement de ces demandes, commentaires et réclamations.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, le Vendeur prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc...).

Le Client dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à

ce traitement. Le Vendeur se conformera à cette demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

Le Client dispose du droit de retirer à tout moment son consentement au traitement des données le concernant. Le retrait de son consentement n'affecte pas la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

Le Client peut mettre en œuvre ces droits :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : SEVABEL– Service Protection des données personnelles – BP 2- Les Menuires - 73 442 Les Belleville Cedex France, ou ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : sevabel.privacy@compagniedesalpes.fr.

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, le Vendeur doit être en mesure de vérifier l'identité du Client afin de répondre à sa demande. Pour cela, le Client doit joindre, à l'appui de toute demande d'exercice des droits mentionnés ci-avant, la photocopie d'un titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », de l'article 92 du décret du 20 octobre 2005 pris pour l'application de cette loi, et du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Enfin, le Client dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, le Client peut recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Enfin, le Client peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à l'article L 223-2 du Code de la consommation. (<http://www.bloctel.gouv.fr>).

Article 4.4. Traduction-loi applicable-règlement des litiges

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du **Médiateur du Tourisme et du Voyage** (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès du Vendeur.

Il peut également recourir à la plateforme européenne de règlement des litiges, accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du



**CONDITIONS GENERALES DE VENTE
DES TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES ET ACTIVITE(S)
ETE**

fait dommageable (Article R. 631-3 du Code de la consommation).

Société d'exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL)

SAS au capital de 3 235 500,00 €

RCS Chambéry n°353 065 964

Siège social : Gare de la télécabine du Mont de la chambre - Les Menuires - 73 440 LES BELLEVILLE

Adresse postale : BP 2 - Les Menuires - 73 442 LES BELLEVILLE CEDEX FRANCE

N° TVA intracommunautaire : FR 02 353 065 964

N° Tel : +33 (0)4 79 00 62 75

Courriel : sevabel@compagniedesalpes.fr

Enregistré à l'ORIAS en tant que Mandataire d'Intermédiaire en Assurance sous le numéro 17007391 (www.orias.fr),

Assurée en responsabilité civile professionnelle, dans les conditions prévues par l'article L220-1 du Code des assurances, auprès d'Allianz IARD - 1, cours Michelet- CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex,

Exploitant le domaine skiable des MENUIRES/SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE.

Ci-après dénommée le « Vendeur ».

Article 1. GENERALITES

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) « Titre(s) ») émis par la Société d'exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL) et donnant accès aux remontées mécaniques des Menuires/Saint-Martin-de-Belleville, ou de la Vallée des Belleville (espace relié avec le domaine de Val Thorens) ou des Trois Vallées (espace relié avec les domaines de Val Thorens, de Méribel et de Courchevel) permettant de réaliser les activités de VTT (ci-après le « VTT ») et/ou de marche (ci-après le « Piéton »), et à l'activité consistant en des passages (ci-après « Passage(s) ») de luge sur rail (ci-après dénommée l'« Activité Été »).

Les présentes conditions générales sont **applicables à compter du 7 juillet 2019** et valables exclusivement sur la saison d'été.

Les conditions d'utilisation des Titres valables sur la saison d'hiver sont définies dans un document séparé.

Les présentes conditions générales sont complétées par les conditions générales de vente de l'entité ayant procédé à la vente des Titres et de l'Activité Été auprès du Client.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre et/ou l'achat de l'Activité Été implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le Client ou l'Usager) de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

ATTENTION :

Le Client doit impérativement conserver :

- Le **justificatif de vente** qui lui est délivré lors de son achat auprès du Vendeur ;

Ce justificatif de vente mentionne le domaine, la catégorie (adulte, enfant, etc), la date limite de validité, le numéro de carte rechargeable du titre de transport.

- Le « **numéro de carte rechargeable** » figurant sur le support de son Titre, en cas d'achat auprès d'un Distributeur.

Cela lui sera en effet réclamé en cas de contrôle par le Vendeur ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, perte ou vol du Titre, réclamation auprès du Vendeur ou d'un autre exploitant du domaine des Trois Vallées le cas échéant).

Rappel : Les Titres « Tronçons Piéton/ VTT » et l'achat des Passages de l'Activité Été ne donnent pas lieu à remise d'un justificatif de vente, et ne peuvent donner lieu à remboursement en cas de perte ou de vol desdits titres.

Tout Titre est strictement personnel, incessible et intransmissible. Il appartient donc au Client de conserver son Titre de manière à ce qu'il ne soit pas utilisé par un tiers.

Article 2. CONTROLE DES TITRES

Chaque Titre, émis sur un support numéroté, est utilisable pour une période de validité et une catégorie d'âge pré-déterminées. Les informations relatives à la validité du Titre et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle. Seules les informations contenues dans la puce du support font foi.

Tout Titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit.

Le domaine de validité du Titre est défini sur le plan des pistes été fourni par l'Office de Tourisme et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux points de vente du Vendeur et/ou au départ des remontées mécaniques, sous réserve des conditions météorologiques.

Le Titre (accompagné d'un **justificatif de vente**) doit être conservé par le Client durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être détecté par un système de contrôle automatique ou présenté à au personnel du Vendeur ou de l'exploitant du domaine des Trois Vallées qui est en droit de le lui demander.

En cas d'absence de Titre ou d'utilisation d'un Titre non valable ou de non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, le Client pourra se voir refuser l'accès par le personnel du Vendeur, qui sera en mesure de le renvoyer vers le point de vente le plus proche afin de régulariser sa situation.

Il en va de même en cas d'utilisation frauduleuse d'un Titre (Titre périmé, falsifié, contrefait, Titre nominatif utilisé par une tierce personne...), qui entraîne son retrait immédiat et, le cas échéant, l'ouverture de poursuites judiciaires.

Article 3. DEFECTUOSITE DES SUPPORTS DES TITRES

Consignes d'utilisation :

Pour favoriser la transmission des informations encodées lors du passage aux bornes de contrôle, le Titre doit être porté à gauche et, de préférence éloigné d'un téléphone portable, de clés et de toute forme d'emballage composé en tout ou partie d'aluminium. Ce support ne doit pas être plié ni perforé ni posé près d'une source de chaleur.

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique du support rechargeable, le Vendeur procédera, à ses frais, au remplacement du support contre et à compter de la restitution de ce dernier dans l'un des points de vente du Vendeur.

Toutefois, et si après vérification, la défectuosité du support est imputable au Client (ex : non-respect des consignes d'utilisation), le Vendeur facturera à celui-ci les frais de traitement prévus à l'article 4.

Au cas où le support défectueux a été émis par un autre exploitant du domaine des Trois Vallées, cette demande ne pourra pas être traitée par le Vendeur.

Le Client devra adresser cette demande à l'exploitant concerné en respectant les termes des Conditions Générales d'Utilisation des Titres établies par ce dernier.

Article 4. PERTE OU VOL DES SUPPORTS COMPRENANT LES TITRES ET/OU LES PASSAGES DONNANT ACCES A L'ACTIVITE ETE

Les dispositions ci-dessous s'appliquent exclusivement aux Titres émis par le Vendeur.

Dès lors, et au cas où le Titre perdu ou volé a été émis par un autre exploitant du domaine des Trois Vallées, cette demande ne pourra pas être traitée par le Vendeur.

Le Client devra adresser cette demande à l'exploitant concerné en respectant les termes des Conditions Générales d'Utilisation des Titres établies par ce dernier.

4.1. Informations à fournir

En cas de perte ou de vol d'un **Titre d'une durée résiduelle égale ou supérieure à un (1) jour,** le Client doit en formuler la déclaration aux points de vente du Vendeur et fournir les documents suivants :

Cas n°1 : Pour le Client ayant acquis et réglé directement son Titre auprès du Vendeur.

Il doit fournir le **justificatif de vente** (reçu et remis par le Vendeur au moment de l'achat du Titre dans le cas d'un paiement sur place), à l'appui de sa demande de duplicata.

Cas n°2 : Pour le Client ayant acquis son Titre auprès de SEVABEL sur présentation d'une carte remise par un distributeur (ex : SOGEVAB)

Il doit fournir à SEVABEL le **justificatif de vente (remis par SEVABEL) sur lequel figure le numéro de carte rechargeable** qui figure sur le support de son Titre, a l'appui de sa demande de duplicata.

4.2. Frais de traitement

Pour obtenir la délivrance d'un duplicata, le Client doit également s'acquitter des **frais de traitement** d'un montant forfaitaire de cinq euros toutes taxes comprises (5€ TTC).

4.3. Délivrance du duplicata

- Tout Titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte/vol auprès du Vendeur, est désactivé par celui-ci et ne donne plus accès aux remontées mécaniques.
- Sous réserve des vérifications d'usage, le jour même de la déclaration de perte/vol déposée dans un point de vente du Vendeur avant l'heure de fermeture de celui-ci, le Client pourra retirer, auprès de ce point de vente, un duplicata (pour la durée résiduelle du Titre), sur le même type de support que le Titre initial.

A NOTER : Ne peut pas donner lieu à duplicata :

- **Tout Titre non daté d'une durée résiduelle inférieure à un (1) jour, quel que soit le support utilisé, déclaré perdu ou volé ;**
- **Tout Passage de luge sur rail, quel que soit le support utilisé, déclaré perdu ou volé.**

Il en est de même pour les autres Titres dont les informations susvisées, nécessaires à la délivrance d'un duplicata ne peuvent pas être fournies par le Client, et ce, sans recours possible à l'encontre du Vendeur.

Article 5. RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout Client est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel du Vendeur, sous peine de sanction.

Le Client est également tenu de respecter les règles de sécurité affichées au niveau de l'Activité Été, les pictogrammes les complétant, les règlements, ainsi que toutes consignes de sécurité données par le personnel du Vendeur, sous peine de sanction. Il en est de même des arrêtés municipaux affichés en mairie et au niveau de l'Activité Été.

Article 6. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Déplacements des Usagers :

Les données personnelles collectées à l'occasion du déplacement des Usagers font l'objet de traitements relatifs à la gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et au contrôle des Titres.

Ce traitement est fondé sur l'exécution du contrat de transport auquel l'Usager est partie.

Les données collectées sont destinées à SEVABEL.

Les données collectées sont conservées pendant la durée nécessaire pour atteindre les finalités susvisées.

Photographies des Usagers :

Les données personnelles collectées à l'occasion de la photographie prise des Usagers lors de l'utilisation de l'Activité Été, ou du déplacement sur le télésiège de Saint-Martin font l'objet de traitements relatifs à la délivrance des photographies aux Usagers qui le souhaitent. Les données personnelles peuvent également être collectées à l'occasion du renseignement de son adresse e-mail par l'Usager à la borne affectée à la réception de sa photographie au télésiège de Saint-Martin. Elles font l'objet de traitements relatifs à la réception d'offres promotionnelles, des lettres d'information, des invitations à participer à des jeux ou des concours et des enquêtes de satisfaction.

Ces traitements sont fondés sur le consentement des Usagers.

Les données collectées sont destinées à SEVABEL. Il est précisé qu'en utilisant les remontées mécaniques exploitées par les autres exploitants des 3 Vallées, les Usagers sont également susceptibles d'être pris en photographie. L'Usager doit alors s'adresser à l'exploitant concerné pour mettre en œuvre ses droits.

Les données collectées sont conservées pendant la durée nécessaire pour atteindre les finalités susvisées.

Dispositions communes :

L'ensemble des traitements susvisés est effectué sous la responsabilité de SEVABEL, représentée par M. Didier BOBILLIER, agissant en qualité de Directeur Général, et dont les coordonnées sont indiquées en tête des présentes CGU.

Toutes ces données sont susceptibles d'être transférées vers un pays non membre de l'Union Européenne. Le Client peut obtenir des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties qui s'y appliquent auprès de SEVABEL.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, SEVABEL prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pare-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc...).

L'Usager dispose du droit d'accéder aux données le concernant, de les faire rectifier ou effacer, de les transférer ou de les faire transférer à un tiers, d'en obtenir la limitation du traitement ou de s'opposer à ce traitement. Le Vendeur se conformera à cette demande sous réserve du respect des obligations légales qui lui incombent.

L'Usager peut mettre en œuvre ces droits :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : SEVABEL – Service Protection des données personnelles – Gare de la télécabine du Mont de la Chambre BP2 Les Menuires 73442 LES BELLEVILLE CEDEX, ou ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : sevabel.privacy@compagniedesalpes.fr

Dans un souci de confidentialité et de protection des données personnelles, SEVABEL doit être en mesure de vérifier l'identité de l'Usager afin de répondre à sa demande. Pour cela, l'Usager doit joindre, à l'appui de toute demande d'exercice des droits mentionnés ci-avant, la photocopie d'un titre d'identité mentionnant sa date et son lieu de naissance et portant sa signature et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », de l'article 92 du décret du 20 octobre 2005 pris pour l'application de cette loi, et du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Enfin, l'Usager dispose du droit d'adresser une réclamation à la CNIL s'il estime que ses droits ne sont

pas respectés. Les coordonnées de la CNIL sont les suivantes : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, France – Tél. : +33 (0)1 53 73 22 22 – Fax : +33 (0)1 53 73 22 00 – Site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

En application de l'article 90 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, le Client peut recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

Article 7. INFORMATION CO2 DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

En application des articles L1431-3 et D1431-1 à 1431-23 du Code des transports, le Vendeur communique ci-après l'information CO₂e relative aux prestations de transport par remontées mécaniques :

- Le CO₂e transport pour un Titre 1 jour Les Menuires est de 34 g CO₂e, équivalant à un parcours en voiture de 0.135 km ;
- Le CO₂e transport pour un Titre 1 jour 3 Vallées est de 116 g CO₂e, équivalant à un parcours en voiture de 0.460 km.

Base de calcul : 6g CO₂e/kwh/ 100% énergie renouvelable/ voiture au gasoil 140g/km (classe C, moyenne actuelle)

Pour tout renseignement complémentaire, il convient d'adresser sa demande à :

SEVABEL- Service Qualité Sécurité Environnement- BP 2- Les Menuires -73 442 LES BELLEVILLE CEDEX

Article 8. TRADUCTION-LOI APPLICABLE-REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANQUES ET ACTIVITES ETE

Conformément aux dispositions de l'article L 211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du **Médiateur du Tourisme et du Voyage** (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès du Vendeur.

Il peut également recourir à la plateforme européenne de règlement des litiges, accessible sur internet à l'adresse suivante :
<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=FR>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat (Article R. 631-3 du Code de la consommation).